sations viriles qui doivent se joindre à cette invocation selon le proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je prime donc le vœu que les pouvoirs publics travaillent à cette pacification générale et vraie, en maintenant toutes les libertés, en respectant tous les droits. Qu'ils exercent eux-mêmes dans toute leur plénitude, sans défaillance comme sans empiètement, la prérogative que la Constitution leur assigne, afin qu'on voit si le mal dont on se plaint vient des institutions que la France s'est données ou de la façon dont on les pratique.

Toute la question est là.

Je finis en saluant, en votre nom, les collègues élus depuis le renouvellement du Sénat, notamment ceux qui ont quitté la haute position où ils s'étaient élevés dans l'autre Chambre pour venir partager nos travaux.

En passant du Palais-Bourbon au Luxembourg, ils n'ont pas entendu subir une diminution de vie, comme disaient les Romains, une réduction des droits qu'ils tenaient, qu'ils tiennent toujours du suffrage universel ; ils sont au milieu de nous comme les témoins de l'égalité des deux Chambres et le gage de l'accord qui doit régner entre elles dans l'accomplissement de l'œuvre commune.

Sans cette union d'esprit, sans cette déférence mutuelle à l'égard de nos droits, le gouvernement parlementaire serait chez nous un vain mot, un mensonge; et vous avez toujours entendu, vous ne cesserez pas messieurs, de vouloir qu'ils soient une vérité.»

Le discours du doyen d'âge est accueilli par une salve d'applaudissements à droite.

La prochaine séance

LE PRÉSIDENT donne lecture de lettres par lesquelles MM. Magnin, le comte de Blois et Charles Prevet, vice-président et secrétaires du sénat pendant l'année 1900, déclinent toute candidature aux fonctions de membre du bureau.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le Sénat règle l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Le Sénat s'ajourne à jeudi 2 heures pour procéder à l'élection de son bureau.

La séance est levée à 2 h. 25 minutes.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

LA MARCHE DE L'INVASION

Les Boers devant Capetown

Capetown, la capitale de la colonie du Cap, va être attaquée.

A ses portes, les paysans afrikanders s'arment et se rassemblent, et on craint, d'un instant à l'autre, qu'ils ne détruisent les réservoirs alimentant la ville d'eau potable. Tous les districts autour de la capitale ont été déclarés en état de siège. Malmesbury au nord, Paarl et Stellenbosch à moins de cinquante kilomètres à l'est, Simonstown au sud, sont sur le point de tomber au pouvoir des envahisseurs.

Capetown est entouré d'un cercle d'ennemis qui se resserre avec une effrayante rapidité. Que feront pour la protéger les quelques centaines de commis de banque et de vagabonds armés à la hâte par les autorités? Que feront même les canons des croiseurs embusqués dans Table bay et dans False bay ?

Ils essayeront de défendre les approches de la ville, mais l'ennemi est déjà au cœur de la place ; la population hollandaise de Capetown est toute frémissante et elle se soulèvera dès qu'elle apercevra les cavaliers d'avant-garde des commandos boers descendre les pentes du majestueux amphithéâtre de montagnes qui encadrent la ville.

Plusieurs dépêches qui donnent une idée de la rapidité de l'invasion sont inédites.

Londres, 8 janvier. — On télégraphie du Cap au *Daily Mail* :

« Le bruit court que les partisans des boers des districts ruraux doivent s'assembler à Noordroek et s'avancer, dissimulés par la chaîne de montagnes, afin de détruire les appareils hydrauliques installés au sommet du mont de la Table et alimentant en eau la ville du Cap.

Le bassin est fortement gardé.»

Une dépêche de Matjesfontein, dit qu'un corps boer, qu'on croit être fort de 2,000 hommes, était ce matin à quatre milles au Nord de Sutherland.

Capetown, 8 janvier.— Les envahisseurs de la colonie du Cap sont arrivés à Calvinia. On les attend d'ici 2 ou 3 jours à Clan-William. Un autre contingent de 1,000 Boers est signalé aux environs de Futhersland, distant de vingt mille au Nord-Est de Capetown. Le commando qui se trouvait dernièrement près de Cradock s'est divisé en petits groupes qui s'emparent de tous les vivres.

2,000 hommes sont enrôlés jusqu'à présent dans la garde civique du Cap. La loi martiale s'étend actuellement sur tout le sud de la province de Capetown. A Simonstown, 3 civils et 200 ouvriers de l'arsenal ont été enrôlés pour la défense de la ville. Le général Brabant qui commande toutes les troupes coloniales reste encore une douzaine de jours pour perfectionner ses dispositions.

Le combat de Naauwpoort

A Naauwpoort, la colonne Babington était forte de 1,500 hommes. On estime à 800 le nombre des Boers qui combattaient sous Delarey.

Vendredi soir, les Boers sont passés dans le Klip-river-Berg.

Les Boers, sous les ordres de Delarey, ont fait leur apparition à Queenspoort et aux environs. On estime qu'ils étaient au nombre de cinq mille.

Beaucoup ont gagné le Magaliesberg, qui leur offre de grands avantages stratégiques.

Suivant un chef cafre, trois mille boers se sont portés sur le Magaliesberg, en passant par le gué de Zoutpan.

Tentatives de négociations

Bloemfontein, 8 janvier. — On annonce la formation d'un comité de la paix qui se rendrait auprès de Dewet, du président Steijn et des autres principaux chefs boers, pour leur exposer les termes de la communication de Kitchener et les engagements à renoncer à la lutte.

En somme, ce sont les Anglais qui semblent maintenant désirer la paix

LA GUERRE DE CHINE

LES HOSTILITÉS CONTINUENT

Pékin, 8 janvier. — Le maréchal de Waldersée a refusé d'accéder à la requête des plénipotentiaires chinois, qui demandaient de suspendre toutes les opérations pendant les négociations.

Les ministres ont reçu un édit d'acceptation de la note conjointe, mais demandant la discussion de certaines clauses avant l'acceptation définitive.

Les plénipotentiaires n'ont pas été autorisés à signer la note, comme le désiraient les ministres.

Waldersée a décidé de chasser toutes les troupes chinoises des territoires possédés par les alliés. On signale un engagement entre une reconnaissance allemande et 3,000 Chinois à Ko-hai-Kou, à 20 milles au nord-ouest de la jonction de la grande Muraille

Le combat a duré plusieurs heures. Les Allemands ont bombardé la position des Chinois, défendant les murs sur lesquels étaient établis les canons, puis ils l'ont enlevé à la baïonnette.

Les Chinois se sont enfuis. Leurs pertes sont évaluées à 200. Les étendards capturés semblent être de milices chinoises. Les Allemands ont eu 1 tué et 4 blessés.

Faits Divers

HORS RÉGION

Drame de la misère

DOUBLE SUICIDE

Paris, 8 janvier. — Au numéro 15 de la rue de la Procession habitait un pauvre ménage, le mari, Anatole Caul, âgé de soixante ans, cocher, et sa femme, cinquante ans.

Tous deux, malades depuis longtemps, ne pouvaient travailler qu'irrégulièrement.

La misère était noire et les pauvres gens ne mangeaient pas tous les jours.

Le concierge l'immeuble les prévenait de la part de leur propriétaire que s'ils ne payaient pas leur terme arriéré, ils seraient expulsés aujourd'hui.

C'était le dernier coup.

Sa peur de se voir dans la rue par ce temps rigoureux les décida à chercher un refuge dans la mort et les deux pauvres vieux allumèrent ce matin le réchaud classique.

Des voisins dont l'attention fut éveillée par les émanations d'acide carbonique donnèrent l'éveil.

On enfonça leur porte et on les trouva râlant. Le mari pour rendre sa mort plus certaine, s'était ouvert les veines du bras droit avec un canif.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital Necker.

Leur état est grave.

SUICIDE D'UN ANCIEN MINISTRE

Paris, 8 janvier. — Une dépêche de Budapest, parvenue cette nuit à Paris, nous apprend que M. Bela de Lukaes s'est suicidé en se jetant dans le Danube.

M. Bela de Lukaes était fort connu à Paris. Ancien ministre du commerce, il avait présidé, en qualité de commissaire général de la Hongrie, à de nombreuses fêtes lors de l'Exposition universelle.

Atteint d'une maladie nerveuse à son retour de Paris, au mois d'octobre, M. Bela de Lukaes dut être transporté, il y a six semaines, à l'établissement du village de Pomaz, près de Budapest, où l'on soigne les maladies nerveuses

Il en était parti hier de bonne heure dans la matinée. A 5 heures du soir, il s'est jeté dans le Danube du haut du pont François-Joseph, à Buda-Pest. Quand les pompiers l'ont retiré, il avait cessé de vivre.

Un roman d'aventures

Evasions d'un forçat

Paris, 8 janvier. -- Voilà encore un forçat qui, après avoir accompli des prouesses pour reconquérir sa liberté, s'est fait arrêter à Paris.

Les tribulations de Fabert, dit Schneider, constituent tout un petit roman d'aventures que nous allons conter à nos lecteurs :

Les inspecteurs de la Sûreté, Dolique et Latrille, arrêtaient hier soir, boulevard Saint-Germain, en flagrant délit de vol à la tire, autrement dit à l'étalage, deux individus : Nicolas Faiert, âgé de trente ans, originaire du grand-duché de Luxembourg, exerçant ou plutôt ayant exercé autrefois le métier de démolisseur et demeurant provisoirement 47, rue Moulfetard, en garni, sous le nom de Schneider, et Elie Dominique, âgé de dix-sept ans, sujet espagnol, sans domicile.

Conduit au service de la Sûreté, Fabert a raconté les cinq évasions romanesques qu'il accomplit de 1893 à 1898.

Pour sortir du bagne

En 1892, Fabert, qui déjà avait été condamné de nombreuses fois à des peines variant entre deux et cinq ans de prison, avait été envoyé à la Guyane pour y subir une peine [illegible]

Intelligent, très énergique, il n'était pas plus entré au bagne qu'il prenait toutes ses dispositions possible.

Quatre fois, il réussit à s'évader, quatre fois, il fut repris avant d'avoir pu atteindre au but.

Une cinquième tentative avait été couronnée de succès, puisque, hier, il s'est fait sottement pincer à Paris pour un vol banal.

Sa première tentative d'évasion remonte au 22 août 1893. Parti de Saint-Laurent du Maroni, où se trouve une succursale du pénitencier de Cayenne, il arrive à Roux après plusieurs jours de marche et de souffrances. Mais dénoncé, il est repris et se voit condamné, de ce fait, à deux nouvelles années de travaux forcés, avec aggravation de traitement.

Deux ans se passent, et, le 17 juillet 1895, il s'évade une seconde fois. Reconnu et arrêté à Caux (Guyane), il est ramené au pénitencier, mis aux fers et recondamné à trois nouvelles années de bagne.

Deux ans après, encore, le 24 juin 1897, troisième évasion. Comme les deux premières, elle échoue et, arrêté à La Trinité, il se voit gratifier de cinq autres années de travaux forcés.

Dans le courant de la même année, une quatrième tentative d'évasion n'a pas plus de succès que les trois premières, et cette fois il est poursuivi et repris dans Cayenne même. Il se voit octroyer, de ce chef, quatre nouvelles années

Bien qu'étroitement surveillé, soumis au régime le plus rigoureux, il ne perd pas l'espoir de réussite et, un an après, le 15 janvier 1898, il s'évade une cinquième fois et réussit à gagner les forêts dans lesquelles il erre pendant dix-sept jours, se nourrissant de plantes et de racines sauvages.

Il arrive sur les bords du fleuve Corantin, qui sépare la Guyane française de la Guyane anglaise, et gagne le poste anglais de Post-River où il reste trois jours. On l'arrête, mais, sur l'ordre du gouverneur anglais, il est remis au jourrié. Il passe en pirogue le fleuve de Demerara et arrive à Georgetown où il reste jusqu'à la fin de décembre 1898. Il travaille dans une fabrique de sucre d'orge et gagne largement sa vie, mais son rêve est de revenir à Paris, de revoir ses camarades, ses anciens compagnons de vols et de rapines.

Il quitte Georgetown à bord d'un paquebot hollandais, le *Prince Wilhem II*, arrive au Venezuela, reste deux jours à Gayra, puis se rend à Caracas, où pendant cinq mois, il travaille dans un restaurant comme cuisinier. Bientôt il part pour Rio-Chico, revient à Caracas, puis arrive à Lagoa d'où il s'embarque pour Fort-de-France (Martinique). Il séjourne peu de temps dans cette ville et prend passage à bord d'un paquebot qui fait escale à Pointe-à-Pitre.

Enfin il arrive à Santander (Espagne), gagne Bayonne, passe la frontière. Il est en France !

C'est à petites journées de marche qu'il gagne Paris, où, sous le nom de Schneider, il avait réussi à dissimuler son identité et à dépister la police qui le recherchait.

Arrêté puis relaxé

Il y a trois semaines, Fabert, dit Schneider, était arrêté quai de l'Hôtel de Ville, au cours d'une rafle, et relaxé, le lendemain matin, par les magistrats du petit Parquet.

Fabert passera prochainement en Cour d'assises et sera, pour la sixième fois, réintégré au pénitencier de la Guyane, à moins qu'on l'envoie à « La Nouvelle », d'où il est beaucoup plus difficile pour un forçat de revenir en France.

EXPLOSIONS DE GRISOU

Deux morts, deux blessés

Liège, 8 janvier. — Un terrible accident s'est produit à Marchin. Deux ouvriers travaillaient au fond d'un puits, quand, vers 3 h., il se produisit un dégagement de grisou qui s'enflamma au contact des lampes des ouvriers. Une explosion formidable s'ensuivit.

Un contre-maître tenta de descendre, mais à ce moment une seconde explosion se produisit et il n'eut que le temps de remonter, grièvement blessé.

Un autre ouvrier le suivit. Mais il fut violemment projeté à une grande distance et grièvement blessé.

Deux autres ouvriers sont parvenus à descendre dans le puits un peu plus tard.

On retrouva les cadavres des deux premiers ouvriers entièrement carbonisés.

DANS LA RÉGION

L'AFFAIRE DE FAUX EN ÉCRITURES

A ROUBAIX

Après un nouvel interrogatoire, M. Dalalé, juge d'instruction, a mis, hier, en liberté provisoire Aimé Desmet, compromis dans la grave affaire de faux en écritures.

Aimé Desmet n'avait cessé de déclarer qu'il n'avait fait que porter à l'escompte les traites que lui remettait son frère. Ce dernier a avoué avoir confectionné seul les traites; le montant d'après lui, s'en élèverait à environ cent mille francs.

LA Triple tentative de meurtre DE VANDEVILLE

Un mystère

Nous avons relaté, hier, la tentative d'assassinat dont furent victimes, dimanche soir, vers huit heures, la veuve Dewever-Guillain, sa fillette Marie, et la servante, Mélanie Merchié.

Nous avons dit que l'assassin, le garçon de ferme, avait pu disparaître, et que toutes les recherches faites par les voisins de la veuve Dewever, par la gendarmerie de Seclin dans la nuit, par le commissaire de police de Croix, étaient restées infructueuses.

Tout ce que l'on a pu savoir, c'est que sous coup, — heureusement manqué pour les victimes, — le garçon de ferme avait pris la fuite dans la direction de la Belgique.

Ce drame se complique aujourd'hui d'un mystère.

Quel est le coupable ?

Nous avons dit, hier, que le meurtrier de la ferme Dewever, à Vendeville, était un nommé Louis Lefebvre, originaire de Croix.

Les habitants de Vendeville, la gendarmerie de Seclin, le parquet, le commissaire de Croix, nos confrères venus à Vendeville, tous — et nous-mêmes — se sont trompés sur l'identité du meurtrier.

Il ne peut y avoir de doute aujourd'hui à cet égard. Louis Lefebvre a été retrouvé à Croix.

Quel est celui qui, pendant trois mois, a pu se faire passer pour lui, à Vendeville, dans un pays à peine distant de 8 kilomètres de Croix ? Comment cet individu a-t-il pu dérober l'état-civil de Louis Lefebvre, donner l'âge, les références de ce dernier ?

On se rappelle que, le 1er janvier, le garçon de ferme de la veuve Dewever-Guillain demanda un congé à sa patronne pour aller à Croix, présenter ses souhaits de nouvel an à sa mère.

Ce fait dénota une audace insensée : mais ainsi le prouve surabondamment la préméditation. Le meurtrier, de longue date, pensait au crime et préparait sa fuite. Durant que la justice aurait marché sur la fausse piste sur laquelle il la lançait, il avait tout le temps de disparaître.

La justice éclaircira sans doute ce mystère.

Le vrai Lefebvre

M. Louis Lefebvre, né à Croix le 1er juin 1876, qui tira au sort dans le canton de Roubaix-Ouest et amena le n° 238 (classe 1896) : M. Louis Lefebvre qui fit son service militaire à Versailles comme « ordonnance » habite toujours Croix, avec sa mère, rue Verte. Il travaille au peignage Isaac Holden-Crothers.

On peut juger de son étonnement lorsqu'il apprit qu'il était présenté comme le [illegible] coupable d'une triple tentative de meurtre dans le but de voler.

Il n'a jamais été vacher à Vendeville. Et il n'y a pas à Croix d'autre Le ebvre Louis.

Peut-être Louis Le ebvre pourra-t-il donner à la justice quelques renseignements, et aura-t-il quelque soupçon sur qui parmi ses camarades de régiment ou d'ailleurs aura pu lui prendre pendant trois mois son état-civil.

UN HOMME TUÉ PAR UN AUTOMOBILE

à Marcq-en-Barœul

Hier, vers midi 15, un terrible accident s'est produit près du bureau des douanes, à Marcq-en-Barœul.

Un automobile appartenant à M. Joire, banquier, rue de Lille, à Tourcoing, venait de la Madeleine, se dirigeant sur Marcq.

Quelques mètres au-dessus du bureau de la douane, un homme, d'une soixantaine d'années, descendit le trottoir. L'automobile arrivait à ce moment : l'homme fut tamponné et jeté sur le sol.

Deux personnes se trouvaient dans la voiture, M. Joire et le chauffeur. Celui-ci stoppa et on s'empressa autour du malheureux, étendu sur la chaussée.

On le transporta à la pharmacie Baelde où il put déclarer se nommer Charles Cauwel, être né à Nordpeen, canton de Cassel, le 22 août 1833 et demeurer à Marquette.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, le malheureux vieillard expira quelques minutes plus tard.

M. le docteur Ducroquet a déclaré que la mort était due à une fracture de la colonne vertébrale et que tout le côté gauche de la cage thoracique était brisé.

La gendarmerie de Tourcoing a dressé procès-verbal contre le propriétaire et le chauffeur de l'automobile.

TENTATIVE D'ASSASSINAT sur un adjoint au maire

A ARMENTIÈRES

La femme d'un préposé d'octroi, Mme Joséphine Riquier, âgée de 25 ans, épouse de Louis Desrumeaux, a tiré hier matin, cinq coups de revolver, contre M. Désiré Delettré adjoint au maire, marchand de lait à Armentières.

Disons de suite, que M. Delettré, en a été quitte pour un chapeau endommagé.

Cette tentative d'assassinat a été commise à 6 heures, sur le chemin du Bizet, devant la ferme de M. Brame-Graignon, où M. Delettré se fournit du lait qu'il vend à sa clientèle.

Mme Desrumeaux attendait là M. Delettré. Lorsqu'elle le vit venir, elle se dirigea précipitamment vers lui et tira presque à bout portant cinq coups de revolver dont deux ratèrent.

M. Delettré fut atteint par une seule balle qui transperça son chapeau, mais sans lui faire de blessure à la tête.

Au bruit des détonations, MM. Houreau et Harrang, préposés des douanes, accoururent et arrêtèrent la femme Desrumeaux, qui fut conduite au commissariat de police, où elle fut interrogée.

Les raisons qu'elle a fournies pour expliquer son acte criminel paraissent peu sérieuses.

Elle se plaint de cancans qui tendaient à faire croire qu'elle entretenait des relations avec M. Delettré. C'est pour prouver la fausseté de ces accusations qu'elle a joué du revolver.

Elle a été conduite à Lille sous la surveillance d'un agent, par le train de midi 50.

Elle ne paraît pas avoir conscience de la gravité de l'acte qu'elle a commis et en cause très librement et très gaiement. Les deux jeunes enfants qu'elle laisse à son mari ne semblent pas la préoccuper beaucoup.

Déjà, samedi dernier, vers six heures un quart du matin, M. Delettré fut accosté par Mme Desrumeaux, près du Pont de l'Attacette ; elle lui lança à la tête le contenu d'une fiole de vitriol que M. Delettré évita heureusement en se jetant brusquement sur elle et en la maintenant fortement par les poignets.

Le revolver dont s'est servi Mme Desrumeaux avait été acheté par elle lundi soir, au prix de cinq francs, chez M. Becceu, quincaillier. C'est un revolver à six coups du calibre de 7 millimètres.

Cette arme a été saisie comme pièce à conction.

Une femme morte de froid et de faim

A CONDÉ-SUR-AISNE

L'hiver continue à frapper dans le tas des malheureux.

Hier matin, une vieille mendiante, bien connue à Condé-sur-Aisne et dans les environs, a été trouvée morte dans une carrière où elle habitait.

Les constatations médicales ont établi que cette malheureuse était morte de froid et de faim.

Mort dans les Glaces

A SAINT-AMAND

Depuis deux jours, la Scarpe est gelée. Or, hier matin, l'éclusier fut surpris en apercevant au-dessus de la glace, près la rue de Condé, une tête humaine.

Il essaya d'abord de la ramener sur la berge à l'aide d'une gaffe, mais, n'y parvenant pas, il brisa la glace, pendant qu'un rassemblement de nombreux curieux se formait sur le quai.

Une fois la glace brisée, l'éclusier ramena le corps d'un homme en entier. C'était celui d'un nommé Jean-Baptiste Menez, âgé de 68 ans, tisseur rue des Fèves, à Saint-Amand.

Ce pauvre vieux qui ne paraissait plus jouir de toutes ses facultés, avait déjà à plusieurs reprises attenté à ses jours.

M. le docteur Duvivier qui a fait les constatations d'usage n'a remarqué aucune trace de violence sur le corps. Il attribue la mort à une congestion causée par le froid.

UNE FILLLETTE BRULÉE VIVE

A CARVIN

La petite Hélène Bernard, âgée de 3 ans et 3 mois, fille de M. Alexandre Bernard, concierge à la distillerie de Carvin, toute de Camphin est tombée hier, dans une marmite d'eau bouillante que par mégarde, sa mère avait déposée dans la cuisine.

La malheureuse enfant est morte des suites de ses brûlures.

On juge du désespoir des parents.

LETTRE DE BELGIQUE

Bruxelles, 7 janvier.

Le lockout d'Anvers

Depuis vendredi matin, les dockers ont mis fin à la résistance; ils sont vaincus par la misère et des le jeudi soir au grand meeting des Variétés, avaient décidé la reprise du travail.

Est-ce à dire qu'ils sont battus ? Dès le lendemain, on pouvait juger que non. Car ils cessaient le travail à 5 heures, alors que les patrons voulaient prolonger jusqu'à 6 heures la journée de travail.

Un de leurs orateurs avait dit au meeting « A 5 heures précises, vous ne toucherez plus à un ballot, si vous en tenez un en main, vous le laisserez tomber: si c'est une caisse de vitres, vous la laisserez tomber plus fort; afin que les vitres se cassent. »

Ces termes indiquent quel est l'état d'esprit des débardeurs anversois. Vendredi et samedi à 5 h., ils ont donc unanimement suspendu le travail, et les patrons ont néanmoins payé la journée entière.

Les dockers ont aussi décidé de refuser le travail de nuit. Puisque les patrons ne veulent plus payer l'arrêté royal du 16 août 1898, les [illegible] travailleront plus la nuit ! — résolu de commencer immédiatement la guerre de guérillas. Quand un bâtiment arrivera, avec déchargement et chargement pressés, les ouvriers imposeront leurs conditions et s'abstiendront éventuellement de décharger.

Ah ! les arrimeurs croient avoir réduit à merci le prolétariat du port ! Ils commencent seulement à éprouver sa force.

Le lock-out leur a fait perdre plus qu'ils n'auraient du payer le salaire supplémentaire aux ouvriers pendant un an ; et on n'atteindra pas un an avant de déclarer la grève.

C'est aussi chose décidée au meeting de jeudi au mois de mai, lors des grands arrivages de blés et de froment, les dockers se mettront en grève, pour en finir une fois pour toutes.

A ce moment-là, les campagnes ne compteront pas de sans-travail pour venir supplanter les dockers. Alors, rira bien qui rira le dernier.

Les dockers ont également résolu de fonder immédiatement une compagnie de déchargement, avec les premiers fonds que réuniront les syndicats. On sait qu'à Gand le syndicat socialiste est déjà arrivé à ce résultat et entreprend directement les déchargements.

Une dernière mesure pratique a été prise dès le Vendredi, on arrosé tous les suppléants qu'on a pu attraper ; le soir après la fin du travail on a volé leur paie. Aussi y a-t-il une véritable fuite de ceux qui à Anvers sont venus in onscienment se faire les complices du patronat. Des dimanches il n'y avait plus un seul étranger au port d'Anvers

Et l'esprit de révolte est général. Il y a unanimité de volontés parmi les débardeurs.

La grève aura eu également pour résultat de favoriser prodigieusement l'expansion du socialisme dans le prolétariat anversois, seul, le Parti ouvrier, avec son argent, ses pains, ses orateurs, est venu à la rescousse des grévistes.

Ceux-ci ont entendu le langage de la presse, tant libérale que cléricale ; ils ont eu à leurs trousses, les gardes civiques et la police du bourgmestre libéral : ils ont vu le gouvernement clérical, mettre ses gares et ses chemins de fer, avec un horaire spécial à la disposition des « sarrazins » au profit des patrons tant libéraux que cléricaux.

Les quinze jours de lock-out ont plus fait pour développer la notion des luttes de classes, que mille discours.

On en a eu la preuve au grand meeting de jeudi soir : le président du syndicat des dockers indépendants, M. Vandervycken, a fait solennellement adhésion au socialisme dans son discours d'ouverture et a tiré les conclusions de la grève.

Signalons deux incidents encore pour finir : une bonne centaine de gardes civiques sont malades à la suite des patrouilles qu'ils ont dû faire par ce temps rigoureux.

Enfin, le parquet d'Anvers a ouvert une enquête pour rechercher si dans le lock-out actuel, il n'y a pas eu de la part des patrons atteinte à la liberté du travail. Il est un peu tard pour s'en apercevoir.

Le mouvement coopératif

Une initiative intéressante doit être signalée. Les cabaretiers de l'agglomération bruxelloise sont unis dans une ligue. L'origine de cette organisation a été le mouvement entrepris contre la loi sur la licence, qui frappe d'un impôt très élevé les nouveaux établissements débitant de l'alcool. Au cours du développement de cette ligue, il fut plusieurs fois question de fonder une brasserie coopérative. Le projet va devenir réalité. A partir du 8 janvier, la brasserie coopérative des cabaretiers bruxellois fonctionnera.

A la date du 27 janvier prochain, se tiendra à Bruxelles, sous les auspices du Parti ouvrier, un congrès des coopératives de production.

Nouvelles diverses

Le *Mémorial diplomatique* a informé le peuple belge que la princesse Elisabeth la jeune épouse du prince Albert, était déjà enceinte.

Les nouveaux mariés ont fait preuve de zèle et d'activité !

— La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du citoyen Demblon, qui soulevait la question de l'immunité parlementaire.

— Le Courant se tiendra à Grand un nouveau Congrès féministe socialiste.

— Depuis le 4 janvier, la grève verrière dure déjà cinq mois.

Le gouvernement s'occupe du recensement décennal. Comme notre constitution décide qu'il y a un député pour mille habitants, la prochaine chambre comptera environ vingt-cinq députés de plus.

Léon MEYSMANS.

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Délégués cantonaux

M. Motte nous faisait savoir, il y a quelques jours, au Conseil municipal de Roubaix, qu'il connaissait, non pas seulement des républicains, mais des francs-maçons qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes.

La chose me paraissait impossible et j'offrais à M. Motte de publier les noms de ces singuliers sectaires qui jurent dans les Loges de lutter contre le *cléricalisme* sur tous les terrains, de s'insurger contre toutes les formes de l'asservissement et qui font donner à leurs enfants une éducation cléricale.

« La laïcisation de l'enseignement en France est le dernier épisode du grand travail de la cisation qui a commencé dès les origines de notre histoire.

« Successivement, le gouvernement, la loi civile, la justice, la famille, sont sortis de la tutelle ecclésiastique : l'école *doit* en sortir à son tour. »

Voilà le pur enseignement des Loges. Personne ne l'ignore et nos ennemis le proclament assez haut. Que vont donc faire dans la Franc-Maçonnerie des hommes qui n'admettent pas ses principes essentiels et acceptent pour ce qu'ils ont de plus cher au monde, pour leurs enfants, le servage clérical ?

M. le docteur Goulart, conseiller général *républicain*, a accepté d'être délégué cantonal, qu'on lui ait proposé ce mandat, je le comprends parfaitement ; dès avant son entrée dans le « Temple » M. Goulart se piquait d'anticléricalisme : il paraissait donc tout désigné pour encourager et aider notre enseignement laïque, pour veiller dans nos écoles à la stricte observance de la loi de neutralité.

Si ma mémoire est fidèle, M. Goulart trouvait jadis Desfontaine fort pâle : il se demandait même si, en grattant le radical-socialiste, on ne trouverait pas quelques traces de cléricalisme.

Qui jamais eût osé douter de la fermeté absolue des principes de M. Goulart ?

Et c'est lui qui met sa fille chez les religieuses de Solre-le-Château.

Dans cette même région, un autre républicain, conseiller d'arrondissement, M. Derkenne, maire de Feignies, a accepté lui aussi ce mandat de délégué cantonal. Dédaignant, pour les siens l'enseignement de l'État, qu'il acceptait de défendre, il a fait élever ses deux fils par des prêtres et par l'Université catholique de Lille.

Assurément, je n'ai pas la naïveté de croire que de pareils faits peuvent émouvoir M. le Préfet. En renommant M. Danchin à la commission des Hospices, il vient de nous donner la mesure de son dévouement aux institutions républicaines et de son respect des circulaires et des instructions de M. le Président du Conseil.

Je sais bien que M. Vincent met au-dessus de tout son doux repos et la [illegible] entre la droite réactionnaire de son Conseil général, et son gouvernement départemental.

Mais puisque M. le sénateur Delpech a bien voulu entreprendre de rédiger un rapport spécial, sur l'envahissement du cléricalisme dans notre enseignement à tous les degrés.

Je voudrais aider à le documenter et lui permettre lorsqu'il interviendra du haut de la tribune du Parlement, de montrer à M. le Ministre de l'Instruction publique l'étendue du mal ; et lui permettre aussi, de poser des questions utiles à M. Waldeck-Rousseau sur l'attitude des hauts fonctionnaires qui, dans les départements, président aux destinées de notre enseignement primaire.

De cette conduite de M. Derkenne, maire et délégué cantonal à Feignies, qu'est-il résulté ?

Les institutrices savent ce qu'il faut faire pour lui plaire : elles sont confites en piété, elles respectent si bien la loi que non seulement à chaque entrée en classe, matin et soir, mais encore à chaque changement d'exercices, elles font réciter à leurs élèves de longues invocations au Très-Haut.

Les processions sont minutieusement préparées à l'école, les jeunes communiantes y apprennent le catéchisme.

M. le Curé de Feignies et son troupeau de dévotes se déclarent absolument satisfaits, mais tout cela déplaît singulièrement à bon nombre de pères de famille qui pestent ouvertement contre l'incurie et la faiblesse de M. l'inspecteur qui tolère de tels abus.

Et comment se fait-il que le spectacle que nous observons, à Feignies même, à l'école des garçons, soit tout autre ? Quelle excuse peut bien invoquer Madame la Directrice ?

Combien ils méritent notre admiration les instituteurs qui ont la rare énergie de résister au courant de défections que journellement nous signalons, et que non-seulement la direction ne cherche pas à entraver, mais qu'elle semble vraiment favoriser.

J.-B. Clément a raison quand il dit :

« Nous ne saurions assez le répéter. La cause des instituteurs qui ont le courage de s'opposer à l'envahissement clérical dans nos écoles est des plus intéressantes et une de celles dont devraient s'occuper énergiquement et au même titre que celle des victimes de l'exploitation capitaliste, les députés et les sénateurs élus avec un programme républicain socialiste et libre-penseur.

Le microbe clérical a assez fait de victimes : aux grands maux les grands remèdes; il est temps qu'on l'extirpe des écoles de la République. »

DEWERCKER.

Les Déserteurs de la Marine marchande

LES DÉLITS DE PÊCHE

Le ministre de la marine vient d'adresser aux autorités maritimes la circulaire suivante, relative à l'application de la loi d'amnistie du 27 décembre 1900 :

Pour pouvoir profiter de l'amnistie pleine et entière qui leur est accordée « dans les conditions prévues par la loi du 27 avril 1898 », les déserteurs des navires de commerce dont le délit est antérieur au 15 décembre 1900 devront se présenter en France en Algérie et aux colonies, devant les commissaires de l'inscription maritime ou les fonctionnaires chargés du service de l'inscription maritime; à l'étranger, devant les commandants des bâtiments de guerre ou les consuls, et formuler leur déclaration de repentir avant l'expiration des délais ci-après, qui compteront du 28 décembre 1900, savoir :

Trois mois pour ceux qui sont dans l'intérieur de la France et en Corse.

Six mois pour ceux qui sont hors du territoire français, mais en Europe ou en Algérie.

Et un an pour ceux qui sont hors du territoire d'Europe et de l'Algérie.

Il leur sera donné acte de leur soumission par les officiers et fonctionnaires susvisés, qui devront aussitôt en prévenir directement ou par mon entremise, le quartier d'inscription de l'intéressé.

Les poursuites actuellement en cours contre les déserteurs du commerce dont le délit est antérieur au 15 décembre 1900 seront immédiatement abandonnées. Quant aux marins condamnés pour ce délit et qui subissent actuellement leur peine, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. L'exécution à leur égard de la loi d'amnistie incombant à l'administration pénitentiaire.

L'amnistie s'applique également aux délits et contraventions commis en matière de navigation ou de pêche maritime avant le 15 décembre 1900 et aux détournements d'épaves antérieurs à la même date.

Les mots « délits et contraventions de navigation maritime » doivent s'entendre dans le sens le plus large; il conviendra donc de considérer comme tels non seulement les infractions prévues par les décrets-loi du 19 mars 1852 sur le rôle d'équipage, du 29 mars 1852 sur le bornage et par la loi du 20 juillet 1897 sur le permis de navigation, mais encore les délits maritimes énumérés dans l'article 60 du code disciplinaire et pénal pour la marine marchande, en date du 24 mars 1852.

Il devra être sursis à tout commencement de poursuites à l'égard des auteurs de ces différents délits ; quant aux poursuites déjà commencées, elles seront immédiatement abandonnées.

Enfin, et pour les motifs exposés dans ma circulaire du 20 novembre 1899 (*B. O.*, p. 791), les commissaires de l'inscription maritime devront rayer « d'office », sur les matricules, toutes les condamnations pour désertion commerciale antérieure au 15 décembre 1900 qui y figuraient encore, ainsi que toutes les condamnations pour délits de navigation et de pêche ou pour vols d'épaves antérieurs à la même époque.

Dernière Heure

UNE FAMILLE ASPHYXIÉE

Paris, 8 janvier. — Cet après-midi, à 4 heures, au numéro 35 de la rue des Rosiers, la famille Praigrot, composée de la mère et de 4 enfants, a subi un commencement d'asphyxie occasionnée par les émanations délétères d'un poêle.

Tous ces malheureux ont été transportés à l'Hôtel Dieu sur des voitures d'ambulance requises à cet effet. L'état de la mère est grave. On espère sauver les autres membres de la famille Praigrot.

Les Elections Autrichiennes

Vienne, 8 janvier. — Les élections de la curie du suffrage universel ont été terminées hier. Le ballottage dans le second collège de Vienne a été vivement disputé, et une majorité de 1,380 voix est échue au candidat chrétien-social, M. Prochazka, élu contre le citoyen Adler, le fondateur du socialisme en Autriche.

Adler avait eu près de 1,000 voix de plus qu'au premier tour de scrutin dans le 10e arrondissement, siège principal du socialisme viennois ; dans deux autres arrondissements il a été mis en minorité par les voix antisémites.

Dans le Tyrol, un socialiste est élu contre le baron di Pauli, chef du parti clérical, ancien ministre du commerce.

La presse autrichienne constate le caractère nettement anticlérical des élections d'hier.

L'élection des 72 députés du suffrage universel a donné naissance à un nouveau groupe, celui des ouvriers socialistes tchèques, au nombre de six.

Il y a, en outre, dans la nouvelle Chambre 9 socialistes internationalistes.

UN ORPHELINAT EN FEU

Nombreuses victimes

New-York, 8 janvier. — Un incendie, dû à l'explosion d'une chaudière, a éclaté cette nuit dans l'orphelinat de Rochester, qui a été complètement détruit.

Une trentaine d'orphelins et deux surveillants ont péri dans les flammes. Leurs cadavres ont été retrouvés carbonisés.

On craint que d'autres victimes se trouvent sous les décombres fumants.

Le Suffrage universel en Belgique

Décisions du Parti ouvrier

Bruxelles, 8 janvier. — Le Conseil général du Parti ouvrier belge a tenu, hier soir, une importante réunion à la Maison du Peuple.

Après une longue discussion sur la campagne en faveur du suffrage universel, la résolution suivante a été votée :

« Les Fédérations régionales du Parti ouvrier se réuniront au plus tôt et porteront à leur ordre du jour la propagande en faveur du S. U. Elles examineront la question d'une manifestation nationale à Bruxelles et celle de la grève générale comme moyen suprême à employer pour faire triompher le S. U. Ces deux questions figureront à l'ordre du jour du Congrès de